

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23154</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 16 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Marie JARRY - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

**Secrétaire de séance :** Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Demande d'échange de concession funéraire**

M. et Mme LHOMMET sont titulaires d'une concession dans le cimetière Saint Simon depuis le 20 avril 2015, aucun défunt n'y a été inhumé pour le moment et aucun travaux n'a été réalisé depuis cet achat.

Les parents et le frère de Monsieur sont inhumés dans le même cimetière, dans un carré différent. Considérant qu'il y a une concession identique disponible à côté de la concession familiale, le couple sollicite la possibilité d'échanger leur concession afin de se rapprocher de la concession familiale. Le Bureau Municipal a accepté de valider cette demande.

Il revient au Conseil Municipal de valider cet échange.

Il est proposé que M. et Mme LHOMMET abandonnent la concession N° 2417 situé au cimetière Saint Simon, au profit de la commune.

En échange, ils deviennent titulaires de la concession N° 2047 située dans le cimetière St Simon.

Il est dit que la date d'établissement du titre de cette concession est fixée à la date à laquelle le couple avait acheté la concession N° 2417, soit à partir du 20 avril 2015 pour une durée de 50 ans.

L'opération ne nécessite ni remboursement, ni paiement de l'une ou l'autre des parties.

Charge à Madame le Maire d'établir l'arrêté portant échange de la concession.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** l'échange tel que présenté ci-dessus

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS

Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20231020-DG-DEL\_2023\_154-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 16 OCT. 2023